

MÉTIERS DES ESPACES VERTS

Valoriser votre expérience par la

VAE

(Validation des acquis de l'expérience)

Vous avez au moins un an d'expérience professionnelle,
vous occupez un poste de :



- Jardinier Paysagiste
- Maçon du paysage
- Elagueur
- Conducteur de travaux paysagers
- Responsable des espaces verts en collectivité territoriale



La VAE, pourquoi pas vous ?

Les certifications accessibles

CAPa	Jardinier Paysagiste
Bac Pro	Aménagements Paysagers
BTSA	Aménagements Paysagers
CS	Arboriste élagueur
	Constructions Paysagères
	Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés...

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CFPPA-UFA du Nord, 458 rue de la Motte Julien – BP 90730, 59507 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 75 54 – Fax : 03 27 99 75 69

Mail : cfppa.douai@educagri.fr ou: catherine.vandepeute@educagri.fr

Ministère de l'Agriculture Les étapes de la démarche VAE

1

- Etude de la faisabilité (nature et durée des activités)
- Vérification des pièces justificatives
- Aide au choix de la certification
- Aide à la constitution du livret 1
- Envoi du dossier à la DRAAF de Lille (Autorité Académique)

La DRAAF notifie l'inscription. Si avis de recevabilité favorable, poursuite en étape 2

2

- Présentation du livret 2
- Aide au choix des activités représentatives
- Aide méthodologique à la réalisation du dossier de validation
- Dépôt du dossier à la DRAAF de Lille
- Préparation au jury

3

Entretien avec le jury VAE

**non
Validation**

**Validation
partielle**

**Validation
totale**

- Compléments de formation ou d'expérience professionnelle proposés par le jury
- Dépôt du dossier complémentaire

Deuxième passage en jury VAE

Les unités acquises
(blocs de compétences)
sont valables à vie

**Validation
partielle**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CFPPA-UFA du Nord, 458 rue de la Motte Julien – BP 90730, 59507 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 75 54 – Fax : 03 27 99 75 69
Mail : cfppa.douai@educagri.fr ou : catherine.vandepaute@educagri.fr